

Attestation d'Aptitude à la Manipulation des Fluides Frigorigènes – Catégorie 1 vers A1



Formation de remise à niveau ponctuelle - Annexe VIII

N° de fiche au Registre Spécifique à venir.



Objectifs de la formation :

- Conformer au nouveau référentiel les compétences et connaissances des titulaires des attestations d'aptitude de catégorie 1
- Connaître les évolutions apportées par la F-Gaz 3 et les arrêtés du 21 novembre 2025
- Utiliser en sécurité les fluides frigorigènes de type hydrocarbures (R290 et R600)
- Valider l'examen pour transformer son attestation d'aptitude de catégorie 1 en A1

Tous les détails au verso →



Public

Intervenants et Installateurs
de système frigorigène



Effectifs

15 personnes maximum
par session



Prérequis

Être titulaire d'une attestation
d'aptitude de catégorie 1



Durée et Horaires

1 jours (7h)
8h30-12h et 13h30-17h
Accessible en 15 jours



Validation

Attestation d'aptitude
délivrée après réussite
aux évaluations



Animateur

Formateur spécialisé en
génie climatique



Moyens

Vidéo projection
Matériel de formation
Bancs pédagogiques



Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie, de méthode interactive et démonstrations.



Handicap : Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap
Contactez-nous pour plus de renseignements



Tarifs et Financements : Nous consulter



% de Réussite (à venir)



% de Satisfaction (à venir)



Déroulé de la formation

Manipulation des Fluides Frigorigènes

Formation de remise à niveau ponctuelle - Annexe VIII



Un test de positionnement sera proposé en début de formation pour pouvoir adapter la formation aux participants

Module 1 : Théorie

- Rappel des enjeux de la formation : écologie, sécurité, performance énergétique
- Changements réglementaires dû à la nouvelle F-Gaz III
- Utilisation, gestions et règles de sécurité des fluides frigorigènes de type hydrocarbures
- Connaissance basique des particularités des fluides de type CO2 et Ammoniac

Module 2 : Démonstrations Pratiques

- Démonstration d'une intervention sur un circuit frigorifique contenant des hydrocarbures.

Evaluation des connaissances

- Epreuve théorique (1h00) : Questionnaire à Choix Multiple (QCM)

L'attestation d'aptitude sera délivrée après traitement administratif si le candidat a réussi son épreuve d'évaluation.

NB : L'article R543-106 du Code de l'environnement définit les diplômes équivalant à une Attestation d'Aptitude. Le lien suivant établit la liste des diplômes en question : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020151224>

Règlementation :



Articles R543-75 à 123 du Code de l'environnement : utilisation des fluides frigorigènes en France.

Arrêté du 21 novembre 2025 : Attestation de capacité de l'entreprise

Arrêté du 21 novembre 2025 : Attestation d'aptitude du technicien



Métiers et débouchés :

Techniciens en froid et/ou climatisation. Intervenants et installateurs de systèmes utilisant des fluides frigorigènes.